

LOI SUR LES ASSOCIATIONS

La société civile dit «non» !

La société civile se mobilise contre le projet de loi régissant les associations qui doit être adopté demain par l'APN. Le Collectif des familles des disparus (CFDA) ainsi que SOS Disparus ont tenu, en compagnie d'autres collectifs, un rassemblement, hier, devant la Grande-Poste. Ce sit-in a été observé à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme afin d'exiger un Etat de droit, respectueux des citoyens. Et que serait un Etat de droit sans liberté d'association, d'expression et d'information, sans liberté de réunion et de manifestation pacifique ? *«Ces libertés constituent l'une des pierres angulaires d'un Etat de droit»,* affirment le CFDA et SOS Disparus. *«Si ce texte venait à être adopté, cela serait une réelle catastrophe pour le mouvement associatif et la société civile qui pâtissent déjà de nombreuses entraves et restrictions. L'objectif de ces lois est de faire disparaître tous ceux qui sont vraiment significatifs»,* s'époumonent, entre deux slogans, Hassen Ferhati, membre de SOS Disparus. D'ailleurs, de nombreuses associations de par le pays ainsi que diverses ONG ont exprimé leur rejet de ce projet de loi. *«Ainsi que l'ont analysé le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (Remdh), la Laddh et le CFDA dans leur mémorandum, on consacre de nouvelles restrictions des libertés associatives, notamment celle de se constituer librement en association, puisqu'il remplace le régime déclaratif par un régime d'autorisation préalable de l'administration»,* dénoncent-elles. Pourtant, l'Algérie a ratifié diverses conventions intégrant et garantissant même l'exercice effectif des libertés associatives dans la Constitution. *«Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques protège également le droit de s'associer librement, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts»,* affirment le CFDA et SOS Disparus. *Ghania Lassal*

El Watan

11.12.2011